Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260706-04_07_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 JUILLET 2026

Le lundi six juillet deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 29/06/2026

Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14* Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	***Présents*** : 13 Michèle QUÉAU, Sylvia COURTÈS, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN ***Absents excusés ayant donné procuration*** : 1 Frédéric KERGOAT à Michèle QUÉAU ***Absents excusés*** : 1 Joël AUTRET ***Secrétaire de Séance*** : Philippe LE SCANF

Délibération N° : 04-07-2026
Convention de financement avec la Région Bretagne pour l'aménagement d'un arrêt de car

Madame le Maire présente le projet de convention relative à l'aménagement d'un arrêt de car Rue de la Mairie dans le cadre des travaux de sécurisation ; cette convention fixe également la participation financière de la Région Bretagne pour cette opération.

Grâce à la signature de cette convention avec la Région Bretagne, celle-ci s'engage à subventionner l'opération à hauteur de 70 % du montant hors taxes, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables qu'elle aura fixé.

Le coût estimatif des travaux relatifs aux arrêts de cars s'élève à 47 033,28 €, sur un total de 82 961,76 € de travaux prévus pour la tranche 4 – Rue de la Mairie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de sécuriser l'arrêt de car Rue de la Mairie,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTENT les termes de la convention de financement annexée à la présente délibération,

AUTORISENT Madame le Maire à signer la convention de financement et tous documents relatifs à cette affaire,

CHARGENT Madame le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

Ainsi fait et délibéré, le 06/07/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

Le secrétaire de séance
Philippe LE SCANF

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)